MESSAGE Séance du Conseil général du 14.12.2022

Objet:

Proposition : promotion de la biodiversité



Descriptif:

Par le biais de M. Alain Genoud, le Centre a présenté la proposition ci-après :

Extrait du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 :

Chères et chers collègues du Conseil général,

Mesdames et Messieurs membres du Conseil communal,

Au nom du groupe Le Centre, nous voulons vous faire part d'une proposition :

Partant de l'idée que, d'après la législation suisse, chaque exploitation agricole doit fournir un minimum de 7 % de sa surface agricole utile (SAU) en zone de compensation écologique (ou promotion de la biodiversité), nous proposons que le Conseil communal mette en œuvre une série de mesures afin d'encourager une telle pratique sur les propriétés privées et sur le domaine communal.

Aujourd'hui, on sait que la biodiversité est en diminution, notamment au niveau du nombre d'insectes. L'agriculture est souvent montrée du doigt, certaines fois avec raison, malgré des immenses efforts consentis ces dernières années.

Combien de personnes savent ce qu'est un réseau écologique ? Et qu'il en existe un dans la région de Vuadens ? Celui-ci est formé d'une soixantaine d'exploitations des communes de Bulle, Vuadens, Vaulruz et Semsales. Il se nomme "Association du réseau écologique Les plaines et environ". Son but est, comme son nom l'indique, de mettre en réseau les surfaces de promotion de la biodiversité en favorisant, par exemple, le développement d'habitats pour les oiseaux et les insectes. Les prairies fleuries et les tas de branches en bordure de pré en sont des exemples.

Aujourd'hui, chez les privés, une participation notable à ce projet peut entrer en jeu. Mais, il faut communiquer et les informer. Par exemple, un piège mortel et particulièrement destructeur pour les insectes se développe très rapidement : les robots tondeuses pour les pelouses. En effet, en tondant journalièrement et très court, ses lames ne laissent aucune chance à la biodiversité. En faisant un geste tout simple comme laisser une partie du gazon non-fauchée ou un tas de branches dans un coin, on participe à la promotion de cette biodiversité. Du point de vue communal, pourquoi ne pas demander au service de voirie de laisser par exemple une partie de certains talus non-fauchée, ou de créer une prairie fleurie, par exemple dans les alentours de l'école ? La biodiversité en sera immanquablement favorisée.

La préservation de la nature est l'affaire de tous, et non pas seulement des paysans qui nourrissent le peuple.

Le Conseil général est invité à se prononcer quant à cette proposition.